YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/tm/ca

ARRÊTE N° 2000/227
(Série A)

OBJET : ARRETÉ MUNICIPAL PORTANT CREATION DE DEUX PLACES RÉSERVEES AUX G.I.C ET G.I.G SUR LE PARKING D'INTERMARCHE.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 mars 1968 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation routière,
VU l'arrêté du 13 novembre 1998, modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière,
VU la demande écrite de Monsieur HELLIO, Directeur de l'établissement,

CONSIDÉRANT la présence de personne à mobilité réduite fréquentant ce lieu.

IL CONVIENT de faciliter le stationnement de ces dites personnes.

ARRÊTE

Article 1 :.Les deux places situées face à l'entrée du parking d'intermarché sont réservées aux G.I.C. et G.I.G.

Article 2 : L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule est interdit et considéré comme gênant (article R.37/1 du code de la route).

Article 3 : La signalisation est à la charge du propriétaire des lieux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : M. le commissaire de Police de Brunoy, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le directeur de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté que sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 14 Novembre 2000

REÇU LE
21 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - TEL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Nouveau : site Internet http://www.ville-de-yerres.fr

3a1